

LA RTMS

UN TRAITEMENT NOVATEUR

STIMULATION MAGNÉTIQUE TRANSCRANIENNE RÉPÉTITIVE

Des douleurs chroniques résistantes aux médicaments ?

Un traitement non toléré ou inefficace ?

Une polymédication lourde d'effets secondaires ?

Il existe une alternative : la rTMS
« *Des ondes aux effets antalgiques* »

Il s'agit d'effectuer une stimulation du cortex via des ondes magnétiques, afin d'inhiber les voies sensibles et réduire les douleurs neuropathiques. Ce procédé non médicamenteux et non invasif permet le traitement des douleurs physiques.

C'est par la répétition des séances de traitement que la rTMS peut avoir un véritable impact contre les douleurs et autres symptômes neurologiques chroniques, empêchant leur récurrence au long terme.

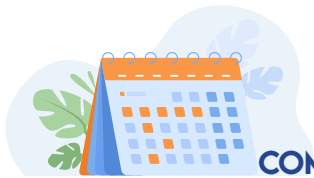
POUR QUELLES PATHOLOGIES ?

Les études démontrent les effets positifs de la rTMS dans le traitement des douleurs neuropathiques liées par exemple au diabète, aux névralgies faciales, névralgies d'Arnold, aux névralgies pudendales au syndrome de jambe sans repos, à la fibromyalgie, à l'algodystrophie.

Mais aussi dans le traitement de l'aphasie post AVC, des troubles dépressifs, des hallucinations auditives, du stress post-traumatique, des TOCs, acouphènes, addictions...

D'autres études publiées en 2022 viennent élargir le champ des possibles de ce traitement novateur : traitement des tremblements, des troubles moteurs de la maladie de Parkinson, des dystonies, de la maladie d'Alzheimer...





COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le traitement se divise en deux phases :

- une phase initiale permettant d'établir si le patient est réceptif au traitement : une séance de 10 à 20 minutes pendant 5 jours.
- une phase de maintien du traitement, adaptée en fonction du patient : une séance de 10 à 20 minutes par semaine pendant 3 à 6 semaines, puis une séance de 10 à 20 minutes par mois, enfin une séance de 10 à 20 minutes en fonction des besoins.

Dr. Anne Blanc-Platier
Neurologie libérale
03 88 47 61 12
scm.blancplatier@gmail.com



QUELS SONT LES RESULTATS ?

Plus de 70% des patients sont réceptifs à la rTMS et constatent une nette diminution de l'intensité des douleurs permanentes.

Près de la moitié des patients voient une réduction ou un arrêt total des traitements médicamenteux au bout de 6 semaines de traitement par rTMS.

Et pour les autres ?

La rTMS n'est pas la seule alternative :

il existe aussi la stimulation trans-crânienne en courant direct (TDSC).



DES CONTRE-INDICATIONS ?

Il n'y a que peu de contre-indications à la rTMS :

Si vous possédez des clips intra-cérébraux ou des implants cochléaires (appareils auditifs), ces derniers peuvent réagir aux ondes magnétiques.

Le traitement est déconseillé actuellement chez la femme enceinte et les porteurs de pacemaker.

SOURCES

Dr J.-P. NGUYEN, Clinique Bretéché, Nantes

/ Pr J.-P. LEFAUCHEUR, Neurophysiologie Clinique, Hôpital Henri Mondor, Créteil.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.neurostimfrance.com